

PROCES-VERBAL
COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Mardi 18 NOVEMBRE 2014
14 heures 30, Amphithéâtre HUVELIN
Séance plénière

Les membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil académique de l'université Jean Moulin Lyon 3 se sont réunis mardi 08 juillet 2014 à 14H30, dans l'amphithéâtre HUVELIN (15, Quai Claude BERNARD – 69007 LYON), sous la présidence de Stéphane PILLET, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des procès-verbaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 21 janvier 2014 et du 23 septembre 2014 ;
2. Election du Vice-président étudiant ;
3. Bilan statistique des candidatures du centre pour les études en France (CEF) par composante ;
4. Information et discussion sur la démarche d'accréditation de l'offre de formation (contrat 2016-2020) ;
5. Subventions associatives ;
6. Organisation pédagogique ;
7. Conventions pédagogiques.

Questions diverses

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des professeurs : M. Hervé DE GAUDEMAR – M. Eric GARCIA – M. Stéphane PILLET.

Collège B des autres enseignants : Mme Sabine ABRAVANEL-JOLLY – Mme Lucile BORDET – Mme Sophie COAVOUX – Mme Blandine ROLLAND.

Collège des IATOS : M. Vincent DOENS – Mme Chantale ORTILLEZ.

Collège des étudiants : M. Théo GOETHALS – Mme Celia KAHOUADJI – Mme Myriam KHAMMASSI – Mme Hélène RAVEL – M. Kevin VIRICEL – M. Clément VUILLEUMIER.

Collège des personnalités extérieures : M. Jean-Michel SCHNEIDER.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège A des professeurs : M. Christian BOUCHET par M. Stéphane PILLET.

Collège B des autres enseignants : Mme Mabrouka EL HACHANI par M. Vincent DOENS.

Collège des étudiants : M. Ludovic BERNARDIN par Mme Hélène RAVEL ; M. Tom CARIOU par M. Kevin VIRICEL ; M. Maxime FEILLEUX par Mme Myriam KHAMMASSI ; Mme Mélissa GHOMMAN par M. Kevin VIRICEL ; M. Nicolas HECQUET par M. Kevin VIRICEL ; M. Bastien JOINT par Mme Celia KAHOUADJI ; Mme Oriana STOPPA par M. Kevin VIRICEL ; Mme Lucie TRIPETTE par M. Théo GOETHALS ; M. Thomas VIALES par M. Théo GOETHALS ; Mme Amandine WIRRIIG par M. Théo GOETHALS.

Collège des personnalités extérieures :

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

M. Sylvain CORNIC, directeur de l'IUT – Mme Marie LEDENTU, doyen de la faculté des lettres et civilisations – M. Franck MARMOZ, doyen de la faculté de droit – M. Bernard PASCAL, directeur général des services – M. Jean-Philippe PIERRON, doyen de la faculté de philosophie – M. Jérôme RIVE, directeur de l'IAE – M. Pierre SERVET, vice-président en charge du Conseil d'administration – Mme Angélique TABUTEAU, directrice des études et de la vie universitaire.

ASSISTAIT ÉGALEMENT

M. Mathieu SOUCHER et M. Benoît MANIGLIER du service des affaires juridiques et générales.

Le quorum étant atteint, M. Stéphane PILLET ouvre la séance à 14 heures 55.

1. Approbation des procès-verbaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 21 janvier 2014 et du 23 septembre 2014

M. PILLET demande aux membres de la commission s'ils souhaitent émettre des observations sur les procès-verbaux du 21 janvier 2014 et du 23 septembre 2014.

M. CORNIC préconise une modification de la rubrique des autoévaluations à la page 5 du Procès-verbal du 23 septembre 2014. Celle-ci précise qu'une évaluation des « IUT » a été menée alors qu'il s'agit d'une évaluation des « DUT ».

Aucune autre observation n'étant formulée, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité les procès-verbaux :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0

2. Election du Vice-président étudiant

M. PILLET rappelle que l'élection du Vice-président étudiant fait suite à la démission de M. Joseph DESSAIX et que deux candidatures ont été déposées auprès du service juridique. Celle Mme Myriam KHAMASSI et celle de M. Kevin VIRICEL. Mme KHAMASSI est invitée à prendre la parole pour défendre sa candidature.

Mme KHAMASSI rappelle son statut d'élue étudiante pour la Fédé Lyon 3 et énonce les lignes directrices de sa candidature :

- Renforcer le dialogue entre les élus étudiants, les associations et l'université.
- Mettre en place deux types de discussion, d'une part entre les associations et l'université avant chaque semestre pour échanger sur les améliorations possibles et d'autre part entre les élus et le Vice-président étudiant avant chaque conseil afin de favoriser la concertation entre ces derniers.
- Résoudre le problème du manque de communication entre les élus et les étudiants. Pour cela elle propose que l'université organise une fois par mois un café des élus pour permettre des interactions plus favorables.
- Suivre de manière plus poussée l'évolution de la charte de répartition des locaux, en lien avec les associations et les élus.
- Améliorer le suivi des étudiants étrangers à Lyon 3.
- Instaurer une priorité dans l'accès à la bibliothèque universitaire pour les étudiants de Lyon 3 en période d'examens.
- Renforcer le suivi des personnes en situation de handicap avec la mise à disposition des cours en format papier, sous réserve d'un engagement de leur part impliquant une non diffusion desdits cours aux autres étudiants.

M. VUILLEUMIER interroge Mme KHAMASSI sur sa motivation et les raisons de sa candidature.

Mme KHAMASSI précise que l'objet de sa candidature est de représenter fidèlement les étudiants en partenariat avec les associations, les élus et l'université.

M. VUILLEUMIER demande des précisions sur les modalités d'une telle concertation.

Mme KHAMASSI entend favoriser le dialogue entre les différentes parties et le sérieux dans le traitement des dossiers.

Mme ROLLAND demande à la candidate de se représenter succinctement.

M. GOETHALS observe que la candidate est présentement sans association et l'interroge sur les conséquences de ce non rattachement.

Mme KHAMASSI indique que le non rattachement à une association ne pose pas de difficulté en soi et est même de nature à favoriser l'objectivité du Vice-président étudiant.

M. VUILLEUMIER revient sur la proposition d'instaurer une priorité aux étudiants de Lyon 3 dans l'accès à la bibliothèque universitaire durant les périodes d'examens.

M. PILLET objecte que l'intervention de M. VUILLEUMIER s'écarte trop de l'élection du Vice-président étudiant mais qu'elle pourra être débattue ultérieurement. Il appelle M. VIRICEL à intervenir à son tour.

M. VIRICEL rappelle son parcours associatif au sein de l'université et son statut d' élu pour la Fédé Lyon 3. Il précise sa vision du rôle de Vice-président qu'il considère comme le lien entre le monde étudiant et l'administration tout en faisant consensus entre les différents acteurs dans la mesure du possible. Selon lui, le titulaire de cette fonction ne doit pas céder aux intérêts particuliers et aux inclinaisons politiques. Il énonce les grandes lignes de son programme :

- Favoriser l'accès aux locaux pour les structures associatives de l'université.
- Instaurer un café des élus pour renforcer les échanges entre les étudiants et leurs élus.
- Développer l'usage des nouvelles technologies et des nouvelles méthodes pédagogiques au sein de l'université.

M. VUILLEUMIER interroge M. VIRICEL sur la durée de sa présence en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ainsi que sur la neutralité qu'il entend donner à son mandat sur le plan politique.

M. VIRICEL rappelle qu'il est élu suppléant de Mme Camille SARIC depuis les dernières élections ainsi que leur travail commun. Il précise également que selon lui, le rôle de Vice-président doit être neutre politiquement pour être une interface efficace entre les différents acteurs.

M. VUILLEUMIER souhaite de plus amples informations sur les nouvelles méthodes pédagogiques évoquées par le candidat.

M. VIRICEL propose une généralisation des *podcasts*, notamment à destination des étudiants salariés ne pouvant se rendre à tous les cours du fait de leurs obligations professionnelles.

M. VUILLEUMIER remarque que le programme du candidat ne prévoit aucune action à l'encontre des étudiants internationaux ou en situation de handicap. Il lui demande également de préciser ses motivations.

M. VIRICEL indique dans un premier temps que son programme sera complété par les actions des différents intervenants de la vie associative. Dans un second temps il précise que son objectif est de créer un consensus entre les différents acteurs de la vie universitaire dans le respect de leurs particularismes.

Aucune autre observation n'étant formulée, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'université Jean Moulin Lyon 3 élit M. Kevin VIRICEL Vice-président étudiant comme suit :

✓ Nombre de membres présents et représentés	28
✓ Nombre de d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour Mme Myriam KHAMASSI:	8
✓ Nombre de voix pour M. Kevin VIRICEL :	20

3. Bilan statistique des candidatures CEF par composante

M. PILLET propose d'entendre la présentation relative au bilan statistique des candidatures CEF par composante réalisée par le secrétariat général des relations internationales.

Mme ORTILLET s'appuyant sur un tableau distribué aux membres de la commission opère un rappel des procédures CEF et Campus France s'appliquant aux étudiants étrangers. Elle énonce que le service des relations internationales gère ces dossiers depuis trois années et tient à remercier les composantes de l'université pour avoir favorisé la mise en place de la dématérialisation dans le cadre de ces procédures. Elle précise le rôle important de filtrage du service des relations internationales dans l'acceptation des dossiers des étudiants internationaux. En effet, pour près de 2.000 candidatures pour la rentrée 2014 seulement 322 ont été retenus et 224 ont choisi de venir étudier dans l'université. Des statistiques affinées par diplôme au sein des composantes devraient être prochainement disponibles.

M. VUILLEUMIER interroge Mme ORTILLET sur le rôle des services consulaires dans la procédure de sélection réalisée par l'université.

Mme ORTILLET précise que le rôle de l'université dans cette procédure est pleinement autonome de celui des instances consulaires.

M. VUILLEUMIER demande des précisions sur la différence entre le nombre de dossiers étudiants retenus et le nombre final d'étudiants s'inscrivant effectivement au sein de l'université.

Mme ORTILLET expose que cette différence tient d'une part au fait que les étudiants internationaux peuvent candidater dans plusieurs universités et que d'autre part ils s'engagent souvent auprès de la première université leur octroyant une réponse favorable. Elle note également une progression de l'université sur la rapidité de traitement des dossiers. Des statistiques plus précises sur les pays de provenance des étudiants pourront être disponibles à une date ultérieure.

M. PILLET remarque que le traitement des dossiers mobilise également de nombreuses personnes dans les composantes de l'université mais également à l'extérieur. C'est pourquoi un rapprochement est envisagé avec Campus France pour améliorer la coordination et l'efficacité dans le traitement de ces dossiers.

Mme ORTILLET annonce qu'un outil de documentation présentant les systèmes scolaires et universitaires des différents pays de provenance des étudiants sera bientôt disponible. Cela, afin de faciliter la sélection des étudiants internationaux admis à s'inscrire au sein de l'université.

4. Information et discussion sur la démarche d'accréditation de l'offre de formation (contrat 2016-2020)

M. PILLET rappelle que la démarche d'accréditation de l'offre de formation liera le nouveau contrat quinquennal de l'université jusqu'en 2020. Il précise que l'objectif est de déposer un dossier d'accréditation pour le mois de septembre 2015. Toutefois aucun calendrier officiel n'a été communiqué. Mais devant l'ampleur de la tâche il convient d'anticiper et d'ouvrir rapidement ce chantier. Deux documents essentiels sont à considérer, le cahier des charges relatif à l'accréditation et le cadre national des formations. Ces documents fixant les attendus de l'accréditation de l'établissement. Il constate que cette démarche ressemble à celle menée dans le cadre de l'autoévaluation menée jusqu'à la rentrée 2014 en ce qu'elle conduit à définir les éléments du contrat sur tous les aspects de la vie de l'établissement. Il ajoute par ailleurs que l'offre de formation accréditée en septembre 2015 sera effective et mise en place à partir de la rentrée 2016. Il invite enfin les membres de la commission à définir des éléments de cadrage globaux à l'horizon février 2015, avant que de pouvoir travailler de façon plus approfondie sur l'offre de formation elle-même, au besoin en intégrant les nouvelles dispositions de cadrage. Les premières validations de maquettes devant avoir lieu à partir des mois de juin ou juillet 2015. L'objectif pour l'université étant de traduire les attentes nationales tout en ménageant ses points forts et ses spécificités.

M. VUILLEUMIER souhaite savoir si le ministère a précisé ses attentes en matière d'accréditation. Il s'interroge également sur l'opportunité de rédiger une lettre ouverte demandant davantage de précisions de la part de ce dernier.

M. PILLET constate l'absence de réel cadrage de la part du ministère à ce jour mais insiste sur le fait que des précisions devraient être apportées dans un avenir proche.

5. Subventions associatives

M. PILLET invite les membres de la commission à valider le versement de deux subventions accordées à des associations. L'une par l'IUT, destinée à l'association Lezartgaco pour l'organisation du festival Artlézia, l'autre versée à l'association DIF Trophy par la faculté de droit pour soutenir une participation au 4L Trophy.

- *Subvention de l'association Lezartgaco*

M. CORNIC rappelle qu'il s'agit de la 3^e édition du festival Artlézia, portée depuis ses débuts par les étudiants du DUT GACO-Art. Il remarque que ce projet se professionnalise et gagne en qualité chaque année. Il permet en effet

aux organisateurs une mise en application pratique de leurs enseignements et est ouvert à tous les étudiants de l'université. Il bénéficie donc à chacun et contribue positivement à l'image de l'université, notamment du fait de partenariats avec des entités extérieures. Pour ces raisons, l'IUT a accepté une hausse de la subvention de l'ordre de 30%, soit 2.500€ accordés sur 3.100€ demandés contre 1.800€ accordés au titre l'année dernière.

M. VUILLEUMIER souhaite savoir d'une part, si les incidents techniques survenus lors de l'édition précédente ont été pris en considération afin d'améliorer celle à venir, et d'autre part si le projet de réaliser la soirée de clôture du festival dans les locaux du Subsistance ne relèverait pas d'une ambition incertaine.

M. CORNIC assure que les difficultés mineures rencontrées lors de l'édition précédente du festival ont été prises en compte dans le bilan remis à l'IUT par l'association Lezartgaco. Il estime par ailleurs que cette association étant régit par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat association, il n'appartient pas à l'IUT de s'ingérer dans la gestion du festival. Il estime toutefois que les ambitions affichées par les organisateurs ne sont pas manifestement déraisonnables.

- *Subvention de l'association DIF Trophy*

M. MARMOZ expose le projet de l'association DIF Trophy aux membres de la commission. Il s'agit de faire participer deux équipages au rallye humanitaire du 4L Trophy qui a lieu chaque année entre la France et le Maroc. Il précise également que la faculté de droit a décidé d'accorder une subvention de 500€ sur les 2.000€ demandés, moyennant quoi l'association s'est engagée à présenter un bilan de son action au conseil de faculté.

M. PILLET témoigne qu'en sa qualité de président du FSDIE, les retours sont mitigés sur l'aspect humanitaire de ce rallye. Considérant ce point il explique que d'autres projets humanitaires seraient sans doute plus viables.

M. MARMOZ estime qu'en cas de retour négatif la faculté de droit pourrait envisager d'ajuster sa position à celle du FSDIE.

M. PILLET propose un vote conjoint sur les deux subventions.

Aucune autre observation n'étant formulée, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité le versement des subventions associatives :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0

6. Organisation pédagogique

Mme ORTILLET aborde les sous points prévus à l'ordre du jour concernant les relations internationales :

- Proposition du calendrier concernant l'accueil des étudiants étrangers à procédure CEF pour l'année 2015-2016.
- Programme « *French summer school* ».
- Modification de matière dans la liste des cours possibles en droit dans le programme SELF (*Study in English in Lyon France*).
- Niveau de français C2 (référentiel européen) requis pour l'inscription des étudiants étrangers à titre individuel.

- Modification du régime d'examen du master 2 recherche « études culturelles comparées ».

Mme LEDENTU regrette le retrait de certains séminaires au sein du master 2 recherche « études culturelles comparées » et demande des précisions quant aux raisons de ce choix.

M. PILLET regrette que la proposition de modification de ce diplôme arrive aussi tardivement devant les membres de la commission et le manque d'informations qui l'entoure.

M. SERVET remarque qu'une raison contraignante justifiant cette modification est l'impossibilité pour un enseignant d'assurer un cours donné en langue anglaise et la réelle difficulté rencontrée pour assurer un remplacement comparativement à un cours donné en langue française.

M. PILLET propose, devant le manque d'informations, d'ajourner cette modification de maquette et de la reporter au mois de décembre 2014, avant le prochain Conseil d'administration et si possible avant les examens.

M. PIERRON demande s'il est prévu d'aborder le point relatif au master « éthique et développement durable » en partenariat avec l'université de Shanghai.

M. PILLET remarque que ce point a été oublié à l'ordre du jour et n'est donc pas prévu. Il propose de poursuivre avec le point relatif à l'IUT.

M. CORNIC remarque qu'une erreur matérielle s'est glissée dans les maquettes qui accompagnent le régime des examens de la licence professionnelle DIEME (Développement International de l'Entreprise vers les Marchés Emergents). Il ajoute qu'une réduction du volume horaire d'enseignements de 440 heures à 425 heures implique un ajustement du tarif de la formation continue et de l'alternance.

Aucune autre observation n'étant formulée, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité les nouvelles modalités relatives à l'organisation pédagogique à l'exception de celle concernant le master 2 recherche « études culturelles comparées » :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0

7. Conventions pédagogiques

M. PILLET énumère les conventions prévues à l'ordre du jour :

- Avenant à la convention n°2013-1742 entre l'université Jean-Moulin Lyon 3 et M. Walter MARMONE.
- Convention de coopération entre l'université Jean-Moulin Lyon 3 et l'institut de formation JOACHIM du Bellay (Suisse).
- Convention sur le diplôme de master en traduction entre l'université Jean-Moulin Lyon 3 et l'université de Monash.
- Convention entre l'université Jean-Moulin Lyon 3 et le lycée Leconte-de-Lisle de La Réunion.
- *Framework partnership agreement between the European Police College (CEPOL) and « Jean-Moulin Lyon 3 » university.*

M. VUILLEUMIER remarque que la convention entre l'université Jean-Moulin Lyon 3 et le CEPOL est exclusivement rédigée en anglais et souhaiterait disposer de plus amples informations quant à son contenu et ses enjeux.

M. SERVET expose que la convention avec le CEPOL est un partenariat important pour l'université Jean-Moulin et que pour des raisons temporelles il n'a pas été possible d'assurer une traduction immédiate de la convention.

M. MARMOZ précise qu'il s'agit d'un projet ambitieux car européen dont le but est de créer un master 2 en formation continue uniquement en anglais. Donc adressé exclusivement aux policiers.

M. PILLET propose de voter globalement les différentes conventions.

Aucune autre observation n'étant formulée, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver les différentes conventions pédagogiques comme suit :

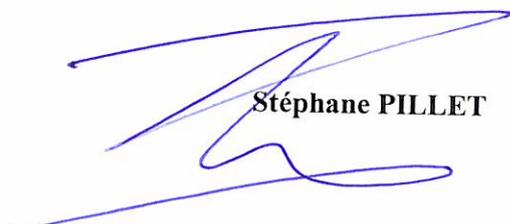
✓ Nombre de membres présents et représentés	28
✓ Nombre de d'abstentions :	1
✓ Nombre de voix pour :	27
✓ Nombre de voix contre :	0

Questions diverses :

Les membres du conseil d'administration n'ont pas de questions diverses.

La séance est levée à 16 heures 48.

**Pour le président de l'université Jean-Moulin Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-président en charge de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**



Stéphane PILLET

